

<b>Zeitschrift:</b>	Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = la revue spécialisée des sages-femmes
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Hebammenverband
<b>Band:</b>	119 (2021)
<b>Heft:</b>	9
<b>Rubrik:</b>	En bref

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Personnel de santé en Suisse: sorties de la profession et effectif



Pour évaluer les besoins futurs en personnel de santé qualifié, il est nécessaire de connaître la part d'individus qui quittent la profession. Le rapport Obsan 01/2021 présente une vue d'ensemble des personnes ayant quitté leur activité dans les différentes professions de la santé, y compris les sages-femmes, sur la base des relevés structurels 2016 à 2018 de l'Office fédéral de la statistique. L'analyse est complétée par une estimation des effectifs du personnel de santé. La présente étude actualise et complète le bulletin Obsan publié en 2016 sur les sorties de la profession.

**Obsan Rapport 01/2021 du 17 juin sur [www.obsan.admin.ch](http://www.obsan.admin.ch)**



## CIRRNET désormais en français et italien

Les *Critical Incident Reporting System* (CIRS) sont bien établis et considérés comme une composante essentielle de la gestion de la sécurité des patients. L'outil CIRRNET de la fondation Sécurité des patients Suisse a été conçu pour aider les responsables à juger la qualité de leur système CIRS; il sert en premier lieu d'outil d'auto-évaluation. L'idée de base est d'adopter un point de vue autocritique envers son système de déclaration en répondant à des questions prédéfinies. Les résultats sont affichés juste après la saisie de l'auto-évaluation et sont donc disponibles immédiatement.

**Plus d'informations sur [www.securitedespatients.ch](http://www.securitedespatients.ch)**



## Le Grand Conseil genevois veut une banque romande de lait maternel

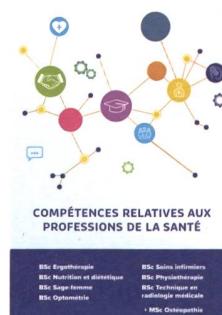
Les député·e·s et députés du Grand Conseil genevois ont récemment accepté une motion à l'unanimité pour la création d'un lactarium romand. Alors qu'en Suisse alémanique, sept banques de lait maternel existent, il n'y en a aucune en Suisse romande. Des femmes s'échangent donc du lait via les réseaux sociaux gratuitement ou contre paiement dans des conditions qui ne sont pas contrôlées.

Le texte voté demande à l'Etat de Genève de collaborer avec le canton de Vaud et le CHUV, qui a déjà entamé les démarches pour créer une banque du lait, dans le but de mutualiser les ressources et les compétences. Ce premier lactarium romand devrait voir le jour en 2022.

**Source:** RTS, 20 juillet, [www.rts.ch](http://www.rts.ch)



## Compétences relatives à la profession de sage-femme



La Conférence spécialisée santé des Hautes écoles spécialisées suisses (FKG-CSS) a publié le document *Compétences relatives aux professions de la santé*, qui synthétise les compétences des filières du domaine de la santé. Cette publication, destinée aux filières bachelor qui sont proposées dans les Hautes écoles spécialisées du domaine santé dans toute la Suisse, répond à un mandat de l'Office fédéral de la santé publique établi dans le cadre de la mise en œuvre des ordonnances régissant la Loi sur les professions de la santé (LPSan). Entrée en vigueur en 2020, elle fixe des exigences uniformes à l'échelle nationale en ce qui concerne la formation ainsi que l'exercice de la profession dans les domaines suivants: soins infirmiers HES, physiothérapie, ergothérapie, sage-femme, nutrition et diététique, optométrie et ostéopathie. Les filières concernées ont élaboré leurs compétences professionnelles finales en s'appuyant sur les prescriptions de la LPSan.

**Source:** communiqué de presse de la Conférence spécialisée santé des Hautes écoles spécialisées suisses du 14 juillet, [www.sage-femme.ch](http://www.sage-femme.ch)



**Publication** *Compétences relatives aux professions de la santé* sur [www.sage-femme.ch](http://www.sage-femme.ch)

# NOUVELLES QUESTIONS FÉMINISTES

## 40/1 2021

Revue internationale francophone

### ALLAITER

Antipodes



### Allaitement, féminisme et sciences humaines

*Allaitement et féminisme sont-ils compatibles? C'est à cette question d'une actualité aiguë et résonnant particulièrement avec le slogan de la semaine mondiale de l'allaitement en Suisse cette année («Protéger l'allaitement, une responsabilité partagée»), que la revue Nouvelles questions féministes consacre son dernier numéro. A travers l'histoire, des enquêtes de terrain sur les lieux de naissance, et auprès de femmes qui allaient, ce dossier souligne autant les dilemmes qui configurent l'allaitement que les opportunités qu'il offre aux femmes.*

*Sarah Scholl, Caroline Chautems et Irène Maffi, Solène Gouilhers, Irina Radu, Raphaël Hammer, Yvonne Meyer et Jessica Pehlke-Milde et enfin Christina Young participent à ce numéro passionnant.*

**Sommaire et commandes sur**  
<http://nouvellesquestionsfeministes.ch>

### EN BREF



#### Statistique des interruptions de grossesse 2020

En 2020, 10 906 interruptions de grossesse ont été annoncées chez des femmes résidant en Suisse. Ce chiffre correspond à un taux de 6,8 interruptions pour 1000 femmes âgées de 15 à 44 ans. Après avoir suivi une baisse depuis 2010, ce taux a augmenté depuis 2017, passant de 6,2 à 6,8 interruptions pour 1000 femmes résidant en Suisse. Le taux d'interruptions de grossesse en 2020 s'apparente donc à celui de 2010.

La plupart des interventions ont eu lieu dans les huit premières semaines de grossesse et 95 % d'entre elles ont été réalisées avant la douzième semaine. En 2020, 79 % des interruptions de grossesse ont été pratiquées par la prise de médicaments et 21 % par une intervention chirurgicale. Pour l'ensemble de la Suisse, les interruptions par prise de médicaments en 2020 ont augmenté de 11 % par rapport à 2019.

**Source:** nouvelles informations statistiques de l'Office fédéral de la statistique du 1<sup>er</sup> juillet, [www.bfs.admin.ch](http://www.bfs.admin.ch)

Voir aussi [www.swissinfo.ch](http://www.swissinfo.ch)



#### Violence contre les femmes et violence domestique: premier rapport suisse

La Suisse présente le bilan de son action en matière de prévention et de lutte contre la violence faite aux femmes et la violence domestique dans son premier rapport sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, que le Conseil fédéral a approuvé lors de sa séance du 18 juin. L'état des lieux qu'il dresse fait ressortir l'importance de la collaboration entre la Confédération, les cantons, les communes et la société civile, en tant que condition indispensable pour garantir l'efficacité de la prévention.

**Source:** communiqué de presse du Conseil fédéral du 18 juin, [www.admin.ch](http://www.admin.ch)



#### Initiative sur les soins infirmiers: le peuple devra voter

Le 28 novembre, le peuple se prononcera sur l'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts». Pour le comité d'initiative, le contre-projet indirect présenté par le Parlement ne va pas assez loin, c'est pourquoi l'initiative sur les soins infirmiers sera soumise au peuple. La contre-proposition indirecte manquait de mesures visant à augmenter la durée d'exercice de la profession et à garantir la qualité des soins infirmiers. L'Association suisse des infirmières et infirmiers bénéficie du soutien de tous les partis et d'un large public, y compris de la Fédération suisse des sages-femmes.

Plus d'informations sur <https://pour-des-soins-infirmiers-forts.ch>